

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 SEPTEMBRE A 19H
Convocation du 21 août 2025

Présents : MM. Christian Lavalette, Christophe Boutet, Eric Chassériaud, Quentin Richard, Mmes Marie-Paule Guéry, Barbara Cornell, Gyslaine Guigné, Magalie Dubroca.

Absents : MM. Jean Yves Baudrit, Aymeric Lhéritaud.

Secrétaire : M. Quentin Richard.

Ordre du jour :

- 1- Traverse de Figers :
 - Enfouissement des réseaux.
 - Proposition du Département pour le financement de la voirie.
 - 2 - Meussac : proposition de suppression des coussins berlinois – projet de convention financière avec le Département.
 - 3 - Projet de convention intercommunale dans les domaines de la famille, de l'enfance et de la jeunesse.
 - 4 - Tags salle des fêtes : règlement du sinistre.
 - 5 - Opérations en cours :
 - Parvis.
 - Place de Meussac.
 - 6 - Projet de réhabilitation du temple : point sur le dossier.
 - 7 - Salle des fêtes : mise à jour du règlement.
 - 8 - Energies : étude maison de l'énergie.
 - 9 - Analyse du Trésor public sur la situation financière.
- Tour de table.

Traverse de Figers

Les travaux d'enfouissement des réseaux vont avoir lieu dans les prochains jours.

Le Département informe la commune que, si elle le souhaite, elle peut financer les travaux de voirie.

Le Conseil Municipal ne donne pas son accord à cette proposition.

Meussac : proposition de suppression des coussins berlinois – projet de convention financière avec le Département.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de convention avec le Département, consistant à réaliser un passage rétréci.

La participation communale serait de 4 500€.

Projet de convention intercommunale dans les domaines de la famille, de l'enfance et de la jeunesse.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une Convention Territoriale Globale (CTG) constitue le cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche famille de la CAF est mobilisé au service d'un projet de territoire famille, enfance, jeunesse.

Considérant la nécessité d'organiser la gouvernance et la mise en œuvre opérationnelle de la CTG à l'échelle

du bassin de vie des 18 communes du territoire et le rôle central de la ville de Pons en tant que ville-centre du bassin de vie et sa légitimité à assurer la coordination générale du dispositif.

Le Conseil Municipal accepte la convention intercommunale et décide de verser une subvention de 500 €.

Tags salle des fêtes : règlement du sinistre

Le coût du sinistre est d'un montant d'environ 6 000 €.

Monsieur le Maire a rencontré les parents des 2 jeunes responsables. Pour l'un d'entre eux l'assurance prendra en charge les frais de réfection correspondant à sa part.

Pour l'autre jeune, les parents n'ont pas d'assurance.

Il leur est proposé de payer 1 500 €.

Le Conseil Municipal donne son accord sur cette proposition.

Opération en cours :

Parvis de l'église : les travaux sont presque finis.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut faire intervenir un paysagiste pour semer de la pelouse autour du parvis.

Un devis est proposé pour un montant de : 1 343.45 € TTC

Le Conseil Municipal donne son accord.

Place de Meussac : le responsable du Lycée qui a effectué les travaux s'engage à venir le plus rapidement possible pour les terminer.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'est proposé un devis d'une couverture en zinc pour protéger la façade de l'ancienne salle des fêtes.

Le montant est de : 728.28 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Projet de réhabilitation du Temple : point sur le dossier.

L'estimation des travaux de réhabilitation du Temple serait d'environ 500 000 € TTC.

Le projet peut être réalisable si la commune peut percevoir des subventions au moins à hauteur de 50 %.

Monsieur le Maire a proposé un rendez-vous à Madame la Sous-Préfète pour présenter le projet.

La rencontre aura lieu le mercredi 24 septembre 2025 à 9 heures à la Mairie.

Salle des fêtes : mise à jour du règlement.

Monsieur le Maire propose de mettre à jour le règlement de la salle des fêtes.

Une réunion spécifique aura lieu à cet effet.

Energies : étude maison de l'énergie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude sur l'énergie pour la mairie, l'école et la salle des fêtes va être faite par la maison de l'énergie, suite à une suggestion du Sivom.

Analyse du Trésor public sur la situation financière.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il en ressort que la situation financière de la commune est saine.

Tour de table

- La DRAC a versé une subvention d'un montant de 4 680 €. pour l'étude diagnostic de l'église.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle délibération va être prise pour les indemnités des élus car la première ne mentionnait pas que les indemnités devaient suivre l'indice de la fonction publique territoriale.

Le Conseil Municipal donne son accord.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département subventionne des travaux de voirie à 50 %. Deux devis ont été fait par le Syndicat de la Voirie :

1- Pour la campagne de Pata d'un montant de 17 999.62 TTC

2- Pour une campagne d'enrobeur d'un montant de 8 101.30 € TTC

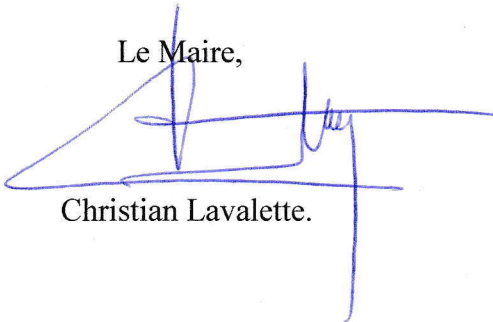
En attente de recevoir une réponse pour la subvention.

- La commission de la voirie se réunira prochainement pour élaborer le programme voirie 2026.

- Madame Ghyslaine Guigné souhaite mettre un arbre au Temple ; accord du Conseil Municipal.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 21 octobre à 19h.

Le Maire,



Christian Lavalette.